



PROCÉDURE DE PREVENTION ET DE TRAÇABILITE DES ABANDONS

Ce présent procédé est mis à disposition du public directement en agence sur simple demande ou accessible sur le site internet de l'auto-école.

La lutte contre l'abandon est une priorité pour notre établissement. Outre assurer le suivi de nos élèves durant leur formation, il s'agit également de garantir l'égalité des chances et de faire en sorte que chaque élève puisse obtenir son permis de conduire.

Pour cela, l'établissement a établi un plan de prévention en 3 points :

- * Les causes d'abandon de formation
- * La prévention des abandons
- * La traçabilité des abandons

1. Connaître les principales causes d'abandon

- * Liées aux Risques physiques : une pathologie plus ou moins grave, un handicap, une grossesse ...
- * Liées aux Risques psychologiques et psychiques : la perte de motivation, l'angoisse liée aux examens, le repli sur soi, la perte de lien social, la dépression, le risque sanitaire ...
- * Liées aux situations du quotidien : l'absentéisme régulier, un environnement social ou économique défavorable, le manque de temps, des problèmes de transports ...

2. Prévention des abandons

A compter de l'inscription dans l'établissement, l'équipe va mettre en place tous les moyens à sa disposition afin de prévenir les éventuels abandons.

Lors de la signature du contrat, l'élève est sensibilisé sur son engagement et son implication dans la formation tant au niveau théorique que pratique.

Lors de la formation théorique les élèves bénéficient d'un suivi de connexion et d'un contrôle du travail effectué.

Leur relevé de connexion sur l'application EASYSYSTEM est régulièrement consulté.

Si il est constaté un manque de régularité, l'élève est contacté par téléphone.

Le logiciel de l'établissement permet également d'être notifié de tous les élèves qui sont en fin de validité de leur formule théorique souscrit dans leur contrat de formation.

Lors de la formation pratique et afin d'avoir une continuité et une régularité dans la formation, les plannings de conduite sont programmés en aval et envoyés à l'élève avant le début de sa formation.

L'application élève MOUNKI permet de suivre ses leçons et sa progression.

Un tableau Fiche T permet de suivre l'évolution des élèves permettant de faire les relances téléphoniques si nécessaire.

Lorsqu'un élève est absent, il est immédiatement contacté par téléphone.

En cas d'absence prolongé, un mail est envoyé à l'élève lui notifiant son engagement dans la formation. Une copie est adressée au représentant légal des élèves mineurs.

2. Traçabilité des abandons

Lorsqu'un élève inscrit dans l'établissement est en situation d'abandon avéré il est contacté par téléphone afin de savoir :

- * Si cet abandon est définitif ou si il s'agit d'une suspension
- * Quel est le motif de l'abandon
- * Si un accompagnement dans la reprise de la formation est possible

Le suivi des élèves en situation d'abandon et leur suivi est répertorié dans un listing dédié.